

---

---

**Articles de loisirs flottants à utiliser  
sur ou dans l'eau —**

Partie 4:  
**Exigences de sécurité et méthodes  
d'essai complémentaires propres aux  
dispositifs de Classe B**

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

*Floating leisure articles for use on and in the water —*

*Part 4: Additional specific safety requirements and test methods for  
Class B devices*

[ISO 25649-4:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 25649-4:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4 Exigences de sécurité et méthodes d'essai</b> .....	<b>3</b>
4.1 Généralités.....	3
4.2 Dimensions.....	3
4.2.1 Dimensions des dispositifs de Classe B1, adaptation au corps de l'utilisateur et gabarits d'essai.....	3
4.2.2 Dimensions des dispositifs de Classe B2.1 (utilisateur à l'intérieur), ajustement libre au corps.....	5
4.2.3 Dimensions des dispositifs de Classe B2.2 (utilisateur assis), ajustement libre au corps.....	5
4.3 Résistance du dispositif complet de Classe B1.....	6
4.3.1 Exigences.....	6
4.3.2 Résistance du dispositif complet de Classe B1, méthode d'essai.....	7
4.4 Performances dans l'eau des dispositifs de Classe B1.....	7
4.4.1 Comportement dans l'eau, stabilité de flottaison statique des dispositifs de Classe B1 pour les enfants de quatre à cinq ans et de six à huit ans.....	7
4.4.2 Comportement dans l'eau, stabilité de flottaison statique des dispositifs de Classe B1 pour les enfants de plus de huit ans (panel de test de sujets humains, dispositif complètement gonflé).....	10
4.4.3 Comportement dans l'eau, stabilité dynamique des dispositifs de Classe B1 pour les enfants de quatre à cinq ans et de six à sept ans (30 kg).....	11
4.4.4 Flottabilité résiduelle et maintien de la fonction des dispositifs de Classe B1 (enfants de sept ans ou moins, 30 kg).....	11
4.4.5 Sortie du dispositif de Classe B1 (coincement du corps, accrochage de la jambe/du pied).....	12
4.5 Performances dans l'eau des dispositifs de Classe B2.....	12
4.5.1 Comportement dans l'eau, stabilité de flottaison statique des dispositifs de Classe B2 pour les enfants de cinq ans ou moins et de six à sept ans.....	12
4.5.2 Comportement dans l'eau, stabilité de flottaison statique des dispositifs de Classe B2 pour les enfants de plus de sept ans (30 kg).....	15
4.5.3 Flottabilité résiduelle et maintien de la fonction des dispositifs de Classe B2 pour les enfants de trois ans (plus de 36 mois) à cinq ans (60 mois) et de six à huit ans (72 mois à 96 mois).....	15
4.5.4 Sortie du dispositif de Classe B2 (coincement du corps, accrochage de la jambe/du pied).....	16
<b>5 Exclusions</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe A (informative) Essais facultatifs avec des mannequins pour les sièges flottants représentant un type de dispositif de Classe B1</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe B (informative) Exemples de produits appartenant à la Classe B</b> .....	<b>22</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>24</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html)

L'ISO 25649-4 a été élaborée par le Comité technique CEN/TC 136, *Équipements et installations pour le sport, les aires de jeux, et autres équipements et installations de loisir*, du Comité européen de normalisation (CEN), en collaboration avec le Comité technique ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 25649 se trouve sur le site Web de l'ISO.

## Introduction

### 0.1 Généralités

Les dispositifs de Classe B sont commercialisés et utilisés pour des activités dans l'eau. Contrairement aux autres articles flottants, ils sont caractérisés par la position généralement partiellement immergée de l'utilisateur dans le dispositif.

Pour les produits de Classe B1, à savoir les sièges flottants pour enfants de plus de trois ans (36 mois), la position de l'utilisateur peut être telle que, dans le cas de très jeunes utilisateurs (ne sachant pas nager, de quatre ans et plus), le corps de l'enfant est maintenu à flot et est soutenu sur les côtés par une structure gonflable périphérique qui assure un bon maintien entre l'utilisateur et la structure flottante. Ce système s'accompagne en revanche d'un risque potentiel de coincement du corps en cas de chavirement.

Les produits de Classe B1 pour enfants de moins de trois ans (36 mois) sont traités dans l'EN 13138-3.

De nouveaux produits sont en train d'être développés dans ce domaine. Outre les radeaux flottants classiques pour une action plus dynamique sur et dans l'eau, des positions du corps différentes et des groupes d'utilisateurs plus étendus ont été mis au point.

Les produits de Classe B2 ne fournissent pas à l'utilisateur ce type de soutien. Même s'ils ont en commun avec les produits de Classe B1 la structure flottante circonférentielle — et donc le risque de coincement si la personne est maintenue trop serrée — la flottaison de l'utilisateur dépend de sa capacité à se maintenir par les mains ou le corps à l'intérieur de la structure flottante périphérique très lâche.

Les deux classes de produits sont également prévues pour des adultes. Les activités peuvent aller de la flottaison passive à des actions comme le surf sur les vagues, le tubing, le balancement, etc. Les dispositifs s'accompagnent des risques identifiés dans le [Tableau 1](#).

La normalisation vise à accroître la sécurité pour tous les usages prévisibles.

Étant donné qu'il s'agit d'un corps humain partiellement immergé de manière intentionnelle, la question des charges à appliquer pour les essais se pose. Pour les besoins de la présente norme, la charge résultant du poids corporel est fixée à 75 % du poids du corps de l'utilisateur spécifié ou prévisible le plus lourd, même si dans certaines circonstances ce corps immergé peut être réduit à environ 10 % de cette valeur. Dans les cas où les dispositifs peuvent servir à s'asseoir dessus (par exemple, les grandes bouées), le poids corporel maximal pour le groupe d'utilisateurs stipulé est évalué de manière adéquate.

Il convient de noter que le présent document n'est pas lié à un seul et unique produit clairement défini d'un point de vue technique, mais à un groupe de produits très variés comprenant deux principes de conception majeurs, B1 et B2, comme indiqué dans la classification de [l'Article 4](#) pour les articles de loisirs flottants de Classe B.

### 0.2 Essais avec des enfants

Voir [l'Annexe A](#) et l'ISO 25649-1:2017, Article 4, en guise d'alternative. L'utilisation de produits de Classe B inclut les enfants de quatre ans et plus. Il est impossible de simuler et de vérifier certaines exigences essentielles garantissant la sécurité en cours d'utilisation et dans les situations dangereuses susceptibles de se produire — par exemple, le chavirement — par l'application de forces ou d'autres modes opératoires avec des instruments. Cela ne peut se faire que par des essais pratiques impliquant des sujets humains ou des mannequins d'essai représentant suffisamment bien les groupes d'utilisateurs envisagés. La réalisation d'essais avec des enfants rend les situations plus proches de la réalité, mais peut conduire à des résultats subjectifs. Le fait d'augmenter le nombre de cycles d'essai est un moyen approprié d'obtenir un résultat moyen conférant davantage d'objectivité à un essai subjectif. L'application de mannequins d'essai rend la situation moins proche de la réalité, mais augmente la reproductibilité des essais. Les coûts et les frais sont élevés au départ (coûts de production), mais ils sont amortis sur le long terme comparé aux dépenses engendrées par la recherche et l'intervention répétées de sujets humains pour les essais. La moins bonne solution consiste à éliminer certaines exigences ne pouvant pas être vérifiées faute de mannequins d'essai ou de sujets humains.

Il va de soi que toute implication de sujets humains et en particulier d'enfants doit s'accompagner de toutes les précautions et mesures de surveillance et de sécurité nécessaires.

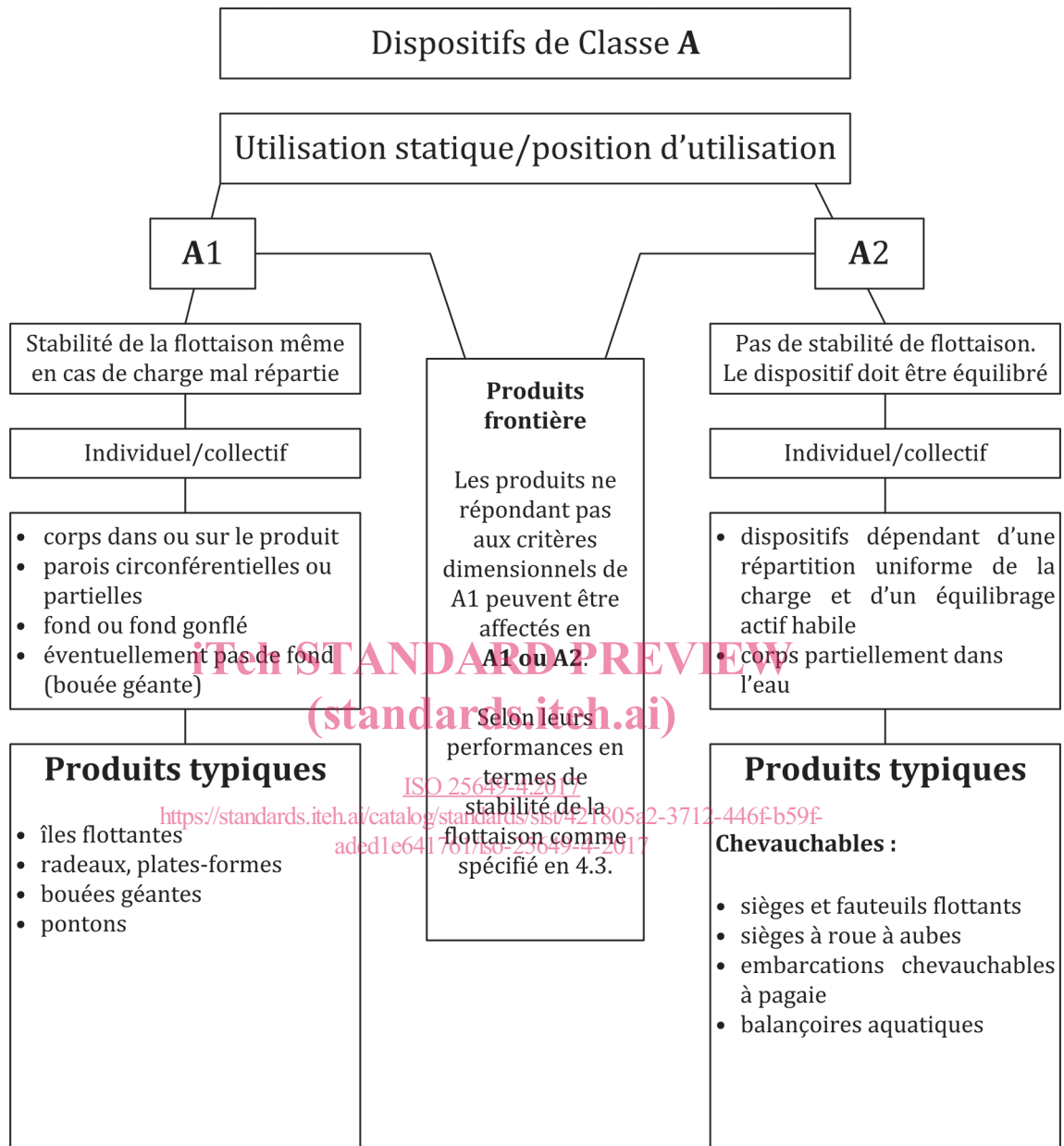
Le présent document fait référence entre autres à la participation d'enfants comme sujets d'essai. Les exigences anthropométriques liées à ces sujets sont basées sur des enfants de cinq et neuf ans, mesurant 126 cm et 149 cm et pesant 25 kg/38 kg. Les enfants de 14 ans et plus peuvent être représentés par la femme adulte la plus petite représentant le cinquième percentile de la classe anthropométrique.

Afin de fournir une alternative aux essais avec des enfants dans tous les cas de figure, des données anthropométriques de mannequins adaptés sont spécifiées dans l'Annexe A pour une application facultative.

**Tableau 1 — Analyse de risque préliminaire**

N°	Produits typiques	Lieu d'utilisation	Fonction; usages possibles; groupe d'âge/cible	Type de déplacement/propulsion	Position de l'utilisateur par rapport à l'équipement, hauteur par rapport au niveau de l'eau	Mauvais usage prévisible	Risque partiel lié au milieu aquatique	Risque final	Objectifs de protection norme/réglementation
B (B1, B2)	Structures flottantes avec des chambres de flottaison autour du corps de l'utilisateur, ouverture avec ou sans dispositif de retenue du corps à l'intérieur, différentes positions du corps	Suivant le groupe d'âge et la capacité de nager: piscine, à proximité du rivage, lac, étang	Enfants; adolescents; grande variété en fonction de l'âge et de l'usage (max. 16 ans à 18 ans); pas de nourrissons	Principalement dérive; propulsion uniquement par la nage; intervention d'un tiers, déplacement par «pagayage» avec les mains, action dans les vagues pour les adolescents	Position immergée; les principales parties du corps sont sous l'eau; aucun dépassement au-dessus du niveau de l'eau; position assise, debout, couchée, à genoux	Éloignement dangereux de la berge/du rivage; utilisation dans les courants et/ou sous des vents de terre dangereux; utilisation par des personnes ne sachant pas nager (B2); chavirement (B1); erreur d'allocation de taille (utilisateur coincé dans le dispositif); manque de surveillance	Chavirement, coincement, accrochage; un chavirement associé à un coincement peut conduire à des accidents fatals; dérive sous l'effet du vent ou des courants	NOYADE	Éviter le coincement/ accrochage; stabilité de la flottaison; flottabilité résiduelle; notices d'avertissement; faciliter la sortie en cas de chavirement; surveillance par un adulte; système de dimensionnement approprié

## Structure interne de la Classe A



NOTE 1 Les bouées et les tubes en forme de bouée traités dans le présent document ne sont en aucun cas des bouées pour apprendre à nager (voir l'EN 13138-2), mais des articles de loisirs flottants servant à transporter une personne ou lui servant de siège.

NOTE 2 La longueur ou la largeur minimale est de 1,2 m et le diamètre correspondant est  $\geq 1,2$  m (voir le document d'orientation n° 7 de l'UE de janvier 2014 sur l'application de la directive relative à la sécurité des jouets nautiques).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 25649-4:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017>



# Articles de loisirs flottants à utiliser sur ou dans l'eau —

## Partie 4:

# Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires propres aux dispositifs de Classe B

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai applicables aux matériaux, à la sécurité, aux performances et aux informations pour l'utilisateur pour les articles classés loisirs flottants à utiliser sur ou dans l'eau, conformément à l'ISO 25649-1.

Le présent document s'applique conjointement à l'ISO 25649-1 et à l'ISO 25649-2.

Le présent document s'applique aux articles de loisirs flottants de Classe B à utiliser sur ou dans l'eau conformément à l'ISO 25649-1, que la flottabilité soit assurée par gonflage ou par un matériau ayant une flottabilité propre.

Les dispositifs de Classe B comportent une structure flottante avec une ou plusieurs ouvertures pour le corps dans lesquelles l'utilisateur se trouve dans une position partiellement immergée.

NOTE 1 Produits typiques constituant la Classe B (voir l'Annexe B):

- radeaux flottants avec un dispositif de retenue du corps à l'intérieur («sièges flottants»), principalement de forme circulaire ou carrée, de forme fantaisiste pour les applications de jeux;
- structures flottantes de forme fantaisiste avec une ou plusieurs ouvertures prévues pour le corps de l'enfant, avec ou sans dispositif de retenue du corps;
- articles flottants avec des fentes ou des ouvertures pour mettre ses jambes, ayant des formes variées;
- anneaux flottants avec des segments de siège à l'intérieur de l'ouverture circulaire prévue pour le corps.

NOTE 2 Lieux d'utilisation typiques:

- piscines;
- zones protégées des lacs, étangs;
- zone protégée en bord de mer (pas de vent de terre ni de courant).

## 2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 13138-3:2007, *Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 3: Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs dans lesquels l'enfant est placé: sièges flottants*

EN 13138-4:2007, *Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 4: Mannequins d'essais de performances dans l'eau d'aides à la flottabilité devant être portées au corps*

ISO 25649-1, *Articles de loisirs flottants à utiliser sur ou dans l'eau — Partie 1: Classification, matériaux, exigences et méthodes d'essai générales*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 25649-1, ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>.

#### 3.1 flottabilité résiduelle

disposition permettant de conserver un certain degré de flottabilité en cas de défaillance d'une chambre de flottaison

#### 3.2 aide à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation

vêtement ou équipement qui, porté et utilisé correctement dans l'eau, fournit une certaine flottabilité, ce qui augmente la probabilité de survie de son utilisateur

[SOURCE: ISO 12402-1:2005, 3.1]

STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

#### 3.3 article assurant une stabilité de flottaison statique

produit conçu de manière à ce que l'utilisateur ait une stabilité de la flottaison sans avoir besoin de ses propres moyens

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017>

Note 1 à l'article: Un ou plusieurs utilisateurs peuvent s'installer en toute sécurité sur ou dans l'article même si le poids n'est pas uniformément réparti.

Note 2 à l'article: Conformément à l'usage prévu.

#### 3.4 dispositif devant être équilibré par l'utilisateur

produit dont la flottaison verticale dépend de l'adresse et du sens de l'équilibre de l'utilisateur

Note 1 à l'article: Conformément à l'usage prévu.

#### 3.5 sortie

séparation aisée et totale entre l'utilisateur et l'article en cas de chavirement de l'article ou du système, sans qu'une pièce ou un dispositif quelconque de l'article flottant ne constitue une entrave

#### 3.6 siège flottant

dispositif flottant destiné à familiariser l'utilisateur avec l'environnement aquatique et à affermir sa confiance à l'égard du milieu aquatique en tant que condition préalable à l'apprentissage de la natation, qui apportent de la sécurité à l'utilisateur, mais ne lui garantissent pas de protection contre la noyade

Note 1 à l'article: Les sièges flottants sont des aides à l'apprentissage et ne peuvent pas être confondus avec les jouets aquatiques définis dans l'EN 71-1.

[SOURCE: EN 13138-3:2007, 3.13]

**3.7****dispositif de retenue du corps**

système qui est constitué de tout dispositif à l'intérieur de la structure flottante circonférentielle supportant le corps des utilisateurs

Note 1 à l'article: Les dispositifs de retenue du corps permettent à un ou des utilisateurs de rester en position partiellement immergée sans se retenir pour ne pas glisser dans l'eau par l'ouverture. Le dispositif de retenue du corps peut être conçu pour permettre à l'utilisateur de s'asseoir, de s'agenouiller, de se tenir debout ou de s'allonger. Il peut être intégré à l'ouverture intérieure de la structure flottante ou ajouté comme un élément séparé.

**3.8****partie intégrante du dispositif**

partie du dispositif sans laquelle le système ou l'élément ne fonctionne pas et qui ne peut donc pas être utilisée arbitrairement ou être omise

**3.9****produit à usages multiples**

produit destiné à être utilisé à plusieurs fins (saut, repos, escalade, etc.)

**3.10****matériau ayant une flottabilité propre**

mousse non réticulée (alvéoles fermés) ou autres matériaux moins denses que l'eau douce, enfermés dans un ou plusieurs compartiments étanches à l'intérieur de la coque

Note 1 à l'article: Un article gonflable constitué d'un matériau ayant une flottabilité propre est considéré comme une structure (coque) flottante atteignant tout ou partie de la forme et de la flottabilité prévues au moyen d'une mousse tendre, d'une mousse dure ou de chambres étanches remplies d'air, de gaz ou de granulés.

(standards.iteh.ai)

**4 Exigences de sécurité et méthodes d'essai**

[ISO 25649-4:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/421805a2-3712-446f-b59f-aded1e641761/iso-25649-4-2017)

**4.1 Généralités**

Les dispositifs de Classe B doivent être conçus de manière à être adaptés à l'usage prévu en termes de conception, de dimensions, de sécurité, de résistance et de durabilité. Les exigences spécifiées dans l'ISO 25649-1 ont été choisies pour garantir la conformité à ces considérations. Lorsque les dispositifs de Classe B sont constitués de plusieurs éléments, les exigences s'appliquent à tous les éléments. Ces éléments doivent être fixés de manière permanente s'ils contribuent impérativement à la sécurité et aux performances.

En ce qui concerne les exigences générales portant sur les matériaux et la conception, les dispositifs de Classe B doivent respecter les exigences données dans l'ISO 25649-1 dans la mesure où elles sont applicables.

Dans certains cas particuliers, en raison de l'imprévisibilité, de la valence et de l'indétermination des produits concrets existants et futurs, un choix correspondant doit être effectué.

**4.2 Dimensions****4.2.1 Dimensions des dispositifs de Classe B1, adaptation au corps de l'utilisateur et gabarits d'essai****4.2.1.1 Exigences**

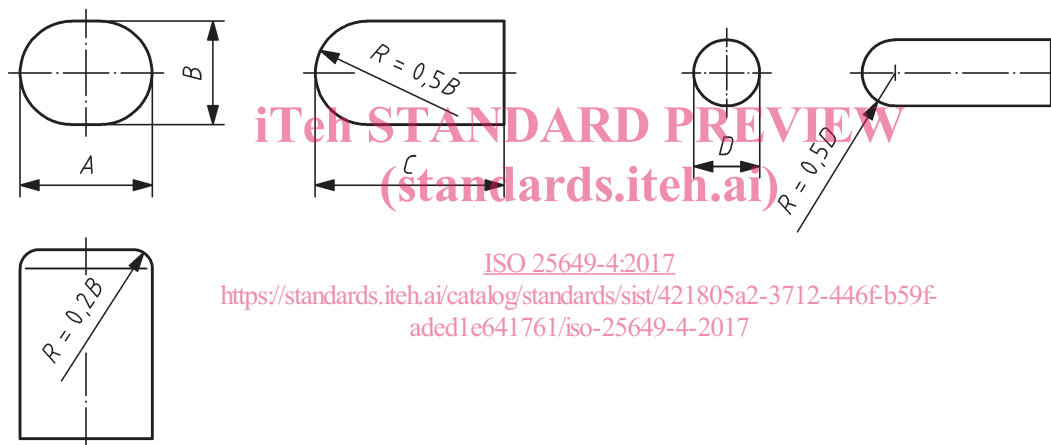
Le torse et les cuisses de l'enfant doivent être représentés par des gabarits d'essai correspondant au 95<sup>e</sup> percentile d'un point de vue anthropométrique aux dimensions d'un corps masculin appartenant au groupe d'âge/de poids mentionné sur l'étiquette. Les gabarits doivent glisser facilement par les ouvertures prévues pour le corps ou les jambes, respectivement (voir la [Figure 1](#)).

Les dimensions des dispositifs de Classe B1 doivent être conformes à la gamme de poids corporel et aux groupes d'âge spécifiés dans le [Tableau 2](#) (voir l'ISO 25649-2 pour les dimensions des symboles d'information de sécurité).

**Tableau 2 — Dimensions minimales des ouvertures intérieures pour le corps**

Poids corporel kg	Tranche d'âge ans	Dimensions du gabarit de torse	Diamètre du gabarit de cuisses
		$A^a \times B^a \times C^a$ mm × mm × mm	$D^a$ mm (mm)
22 à 25	4 à 5	260 × 210 × 400	168 <sup>a</sup> (140 <sup>c</sup> )
28 à 34	6 à 8	310 × 240 × 450	192 <sup>a</sup> (160 <sup>c</sup> )
38 à 48	9 à 11	330 × 250 × 500	222 <sup>a</sup> (185 <sup>c</sup> )
54 à 61	12 à 13	350 × 260 × 550	264 <sup>a</sup> (220 <sup>c</sup> )
69 et plus	14 et plus	L'enfant de 14 ans peut être représenté par le sujet adulte 4 tel que spécifié dans l'ISO 25649-1:2017, 5.5.2, Tableau 2. Ce même <a href="#">Tableau 2</a> peut être consulté pour les sujets de plus de 14 ans (sujets 3 et 4).	

<sup>a</sup> Données anthropométriques + une marge de sécurité de 20 % (valeur d'essai applicable).  
<sup>c</sup> 95<sup>e</sup> percentile, sujet masculin, enfant le plus âgé de la tranche d'âge.



**Légende**

- A, B, C dimensions du gabarit de torse, en millimètres (mm)
- D diamètre du gabarit de cuisse, en millimètres (mm)
- R rayon, en millimètres (mm)

**Figure 1 — Gabarits d'essai pour le torse et les cuisses**

Le matériau du gabarit de la [Figure 2](#) et de la [Figure 3](#) doit être un matériau rigide (bois ou plastique par exemple).

Les dimensions intérieures du dispositif correspondent au poids corporel pertinent tel que spécifié dans le [Tableau 2](#). Ces dimensions [utilisateur(s) désigné(s)] doivent figurer sur l'étiquette du produit et sur son emballage. Le poids corporel doit être mentionné en utilisant les symboles d'information de sécurité: «éventail de poids des utilisateurs» et «désignation des dimensions, dimensions intérieures». Les symboles d'information de sécurité: «risque de coincement si les dimensions ne sont pas appropriées» et «risque de coincement, assurer un ajustement libre» de l'ISO 25649-2 doivent également être appliqués.